

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.075

**Participation de
Grand Angoulême au
financement
participatif du projet
d'ombrières
photovoltaïques sur
le parking de l'espace
Carat : modalités
administratives**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019**DELIBERATION
N° 2019.04.075**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT**PARTICIPATION DE GRAND ANGOULEME AU FINANCEMENT PARTICIPATIF DU PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PARKING DE L'ESPACE CARAT : MODALITES ADMINISTRATIVES**

Par délibération n° 82 du 16 février 2017, GrandAngoulême a choisi Fonroche, depuis renommé Reden Solar pour construire et exploiter une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking de l'espace Carat.

Par délibération n° 296 du 27 septembre 2018, GrandAngoulême a souhaité contribuer au financement participatif de ce projet à hauteur de 5 % de l'enveloppe de financement participatif.

Par délibération n° 476 du 11 décembre 2018, GrandAngoulême a approuvé le bail emphytéotique en vue de l'exploitation de cette centrale solaire avec la société de projet FI Projet 30, créée par Reden Solar.

La présente délibération a pour but de clarifier les modalités administratives de la participation financière de GrandAngoulême et d'en réajuster le montant.

Le montant de l'enveloppe de financement participatif a été réévalué à 530 000 € au lieu de 500 000 € prévus initialement, et le taux d'intérêt, initialement évalué à 5 %, sera compris entre 5 et 5,5 %.

Il est proposé de conserver une contribution financière de GrandAngoulême à hauteur de 25 000 €, qui ne représentera plus qu'environ 4,7 % du montant de l'enveloppe de financement participatif. GrandAngoulême se portera ainsi acquéreur de 250 obligations convertibles en actions.

	Délibération n°476 du 11 décembre 2018	Montant ajusté
Investissement total opération	Environ 5 280 300 €	Environ 5 800 000 €
Enveloppe financement participatif prévisionnelle	500 000 €	530 000 €
Taux d'intérêt indicatif	5 %	5 à 5,5 %
Nombre d'obligations convertibles en actions souscrites (montant unitaire 100 €)	250	250
Participation GA	25 000 €	25 000 €
Intérêts prévisionnels à percevoir par GA sur 4 ans	5 000 €	5 000 € à 5 500 €

La durée de souscription est de quatre ans.

Il n'y a aucun frais pour GrandAngoulême.

La société de projet FIP 30 qui porte ce projet a été renommée RIP 30.

RIP30 a confié à trois plateformes la mission de Conseiller en Investissement Participatif (CIP), telle que définie aux articles L541-1 et suivant du Code monétaire et financier : Lendosphère, Enerfip et Wised. La plateforme Enerfip ayant déjà travaillé avec des collectivités, il est proposé que GrandAngoulême inscrive sa participation via cette plateforme.

La souscription est réalisée en une fois via S-Money, établissement émetteur de monnaie électronique (filiale du groupe bancaire Banque Populaire Caisse d'Épargne), avec un versement avant la fin 2019.

La périodicité du coupon est annuelle, le titre de participation est matérialisé sous la forme d'un certificat de souscription et d'une inscription en compte-titre dans les registres de la société RIP30 des obligations convertibles en actions souscrites.

Annuellement pour chaque coupon et au terme pour le remboursement du capital, le prestataire de service de paiement S-Money virera les fonds automatiquement sur le compte de GrandAngoulême au Trésor (compte banque de France du Trésorier de GrandAngoulême).

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

Je vous propose :

D'AUTORISER la souscription d'obligations convertibles en actions à hauteur de 25 000 € auprès de la société de projet RIP 30 sous forme de 250 obligations d'une valeur unitaire de 100 € ;

D'APPROUVER les modalités pratiques de participation de GrandAngoulême telles que décrites dans la présente délibération ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 17 avril 2019